

Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de l'Aveyron

Compte-rendu de la réunion de la Commission Consultative du 16 décembre 2014

Présents :

- Monsieur ALBESPY, Président de la Commission Consultative
- Monsieur DELAGNES, Conseiller Général de Decazeville
- Monsieur BRALEY, représentant élu de la Communauté de Communes Bozouls Comtal, représentant de la Chambre de Commerce et d'industrie, membre de la FEDEREC
- Monsieur DELERIS, représentant élu de la Communauté de Communes du Plateau de Montbazens
- Madame PY, ambassadrice du tri, Communauté de Communes Millau Grands Causses
- Monsieur CAUJOLLE, Communauté d'Agglomération du Grand Rodez.
- Madame NAYRAL, CCI de l'Aveyron
- Madame LABIT, Chambre d'Agriculture
- Monsieur THOMAS, chef de Secteur, SA Eco-Emballages
- Madame ALBERT, membre de la FEDEREC
- Monsieur RUFIE, membre de la FNADE
- Monsieur BUGAREL, membre du Comité Causse Comtal
- Monsieur MEZZACASA, SYDOM
- Monsieur LONCKE, représentant de l'UDAF
- Madame RAFFY, Adjointe au Directeur de l'Environnement, Conseil Général
- Madame MENAGER, Direction de l'Environnement, Conseil Général
- Madame RIVIERE, Direction de l'Environnement, Conseil Général

Excusés :

- Monsieur BLANQUET, Conseiller Général
- Monsieur ANGLARS, Conseiller Général
- Monsieur CANTOURNET, Conseiller Général
- Monsieur PEYRAC, Conseiller Général
- Monsieur MALVY, Président du Conseil régional
- Monsieur ISSALYS, Responsable Commission déchets, élu représentant la Communauté de Communes CONQUES-MARCILLAC
- Monsieur PAGES, Maire de Taussac et élu représentant la Communauté de Communes du Carladez
- Madame SAHUET, Présidente de la Chambre des Métiers de l'Aveyron
- Monsieur PEYRON, Directeur Régional de l'ADEME
- Monsieur JOULIE, Président de l'association Arbres, Haies, Paysages de l'Aveyron
- Monsieur PRETRE, membre du Parc Naturel Régional des Grands Causses
- Madame TICHIT, Présidente du CPIE du Rouergue

Absents

- Monsieur ALAZARD, Conseiller Général
- Madame ALIES, Conseiller Général
- Monsieur ROUSSEL, Conseiller Général
- Madame RIGAL, Conseiller Général

- Madame VERGONNIER, Conseiller Général
- le Préfet de l'Aveyron
- la DDT
- l'Agence Régionale de Santé
- L'union départementale de la Consommation, du Logement et du cadre de vie (CLCV)
- L'Inspecteur des installations classées



M. ALBESPY, Président de la Commission Consultative, remercie l'ensemble des participants de leur présence et regrette toutefois la faible mobilisation des membres de la Commission et le manque d'intérêt pour cette thématique.

Il rappelle que la réunion s'inscrit dans le cadre de l'animation et du suivi du plan. En effet, conformément au règlement, il s'agit de rendre compte annuellement à la Commission, de l'état d'avancement des objectifs fixés dans le plan. Monsieur ALBESPY rappelle qu'il s'agit du premier bilan depuis l'adoption du plan en octobre 2013.

Parallèlement, durant cette période le Conseil Général, dans le cadre de son rôle d'animateur, réunit plusieurs groupes de réflexion identifiés lors de la mise en œuvre du plan pour favoriser l'atteinte des objectifs à savoir :

Le groupe de travail « dynamiser la prévention » s'est réuni deux fois avec pour objet :

- l'état des lieux de la prévention sur le département et l'identification des actions les mieux adaptées au contexte aveyronnais (décembre 2013) ;
- l'engagement d'une réflexion sur le gaspillage alimentaire (octobre 2014) ;

Le groupe de travail « optimiser les déchèteries » doit se réunir en début d'année 2015.

Toutefois, les collectivités ayant la compétence déchèterie ont été invitées à participer à des réunions d'information sur les nouvelles filières REP et le réemploi mais aussi sur la mise en place d'une procédure de groupement de commande dans le cadre du contrôle périodique des déchèteries.

Le groupe de travail « gérer les déchets issus de l'assainissement non collectif » s'est réuni deux fois avec pour objet :

- le lancement de la réflexion sur le schéma départemental de collecte et de traitement des sous-produits de l'ANC (le 17 décembre 2013),
- la présentation de l'état des lieux et des propositions d'axes de travail et d'actions (le 2 octobre 2014) ;

Le groupe de travail « Valorisation des sous-produits organiques » qui s'est réuni le 25 juin 2014 avec pour objet :

- analyse de l'état des lieux des gisements issus de la matière organique,
- analyse des procédés et filières de traitements existants.

Le groupe de travail « anticiper les déchets de crise » qui s'est réuni le 7 octobre dernier pour :

- réfléchir à la mise en place des démarches susceptibles de prévenir la production des déchets post-catastrophes et anticiper leur collecte, leur transport et leur traitement.

Au regard des évènements récents (inondations dans le Sud Aveyron) une nouvelle réunion pourrait être programmée au cours du premier trimestre 2015 afin d'analyser le retour d'expérience des collectivités sinistrées.

L'ensemble des comptes rendus de ces réunions peut être consulté sur le site internet du Conseil Général : aveyron.fr ou à partir du lien suivant :

<http://aveyron.fr/pages/d%C3%A9chets/plan%20d%C3%A9partemental%20de%20pr%C3%A9vention%20et%20de%20gestion%20des%20d%C3%A9chets%20non%20dangereux>

Monsieur ALBESPY tient à remercier les collectivités pour leur participation dans la fourniture des données utilisées pour la finalisation de ce bilan.

Madame MENAGER présente le bilan des objectifs fixés dans le plan (voir diaporama ci-annexé). Plusieurs points développés dans cette présentation ont appelé les précisions ou les éléments de discussion ci-dessous :

- le périmètre du plan s'est légèrement modifié : 5 communes de l'Aveyron ont intégré le périmètre du Plan du Lot et 2 communes du Lot ont intégrées le périmètre du Plan de l'Aveyron.
- le Plan comprend à ce jour 34 structures de collecte dont 30 Communautés de Communes et 4 syndicats, il n'y a donc plus de commune isolée.

ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES (OMA)

Le bilan 2013 fait état d'une **baisse de 1,4%** de la production des OMA par rapport à 2010, cette tendance doit s'accroître afin d'atteindre l'objectif de -7% en 2016 prévu dans le Plan.

Parmi les OMA, le tonnage de verre collecté a baissé de 4%.

Ce chiffre appelle les remarques suivantes :

Monsieur BUGAREL constate que la collecte du verre ne s'inscrit pas dans la bonne trajectoire.

Monsieur LONCKE interpelle sur la nécessité de motiver à nouveau la population sur le tri du verre.

Monsieur MEZZACAZA rappelle qu'une campagne de sensibilisation sur le tri du verre a été diffusée en 2012, cependant il pense que ce chiffre s'explique par une baisse conjoncturelle due à la crise économique et aux aléas climatiques de cette été : baisse de la consommation de boissons.

Monsieur THOMAS indique que le gisement d'emballages mis sur le marché est en baisse. Toutefois la performance de collecte n'est pas satisfaisante et il faudrait œuvrer pour optimiser le réseau de collecte en orientant la réflexion vers 3 axes techniques : le nombre de bornes à verre, la pertinence de leur emplacement et la mise en place d'actions de communication.

Monsieur CAUJOLLE précise que sur la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez les colonnes à verre sont parfois jugées gênantes. Elles sont retirées et ne sont pas remplacées ce qui peut participer à la baisse des tonnages collectés.

Par ailleurs, il fait savoir qu'une nouvelle caractérisation des OMA est programmée début janvier.

Organisation de la collecte

La collecte en porte à porte est effective sur la grande partie du département, seules 3 collectivités restent encore en apport volontaire. Il est à noter que la Communauté de Communes du Réquistanais travaille actuellement à la mise en place d'une collecte en PAP pour les recyclables et la Communauté de Communes Bozouls-Comtal collecte les recyclables depuis fin 2013 en porte à porte.

Le refus de tri est quasiment identique à celui de 2010 soit 17.5 % sachant que l'objectif fixé est de 13.1 % en 2016.

Monsieur MEZZACAZA confirme que ce taux est constant malgré la politique menée par le SYDOM. Les messages relatifs au refus de tri ne sont plus porteurs et il faut viser un autre objectif qui est d'atteindre un meilleur taux de performance et de valorisation en retravaillant une tarification plus incitative à la performance : collecter un maximum d'emballages recyclables.

Aujourd'hui la valorisation est de 48 kg/hab, cet effort doit être accentué afin d'atteindre 55 kg /habitant en 2016.

LA PREVENTION

Six collectivités ont un programme de prévention effectif, ces derniers sont formalisés par 4 accords-cadres avec l'ADEME et concernent 45% de la population départementale.

- Communauté d'Agglomération du Grand Rodez,
- Communauté de Communes Millau Grands Causses,
- Communauté de Communes du Villefranchois et Communauté de Communes du Najacois,
- Communauté de Communes du Bassin Decazeville Aubin et Communauté de communes de la Vallée du Lot.

Les actions de sensibilisation au compostage menées par les collectivités en mettant à disposition les composteurs ont permis de détourner environ 2 500 tonnes de déchets du circuit de collecte.

LES DECHETS OCCASIONNELS

Il s'agit de déchets collectés en déchèterie qui regroupent les valorisables, les encombrants, les déchets verts, les inertes, les D3E et (les DDS). Le flux de tonnage de déchets occasionnels collectés en 2013 est de 52 271 tonnes, l'objectif 2022 étant de 56 550 tonnes

Monsieur LONKE appelle l'attention sur l'exutoire des plaques en amiante ciment et l'accueil par les déchèteries.

Madame MENAGER confirme qu'effectivement peu de déchèteries accueillent ces déchets mais la filière existe et est conforme à la réglementation.

Monsieur MEZZACAZA indique qu'il existe aussi des professionnels qui peuvent répondre au problème de collecte de ces matériaux, le gisement étant important et diffus.

Madame PY fait savoir que la déchèterie de Millau n'accueille plus ces matériaux car les conditions sont trop contraignantes. Elle souhaiterait qu'une fiche technique comportant les

conditions d'élimination et les coordonnées des intervenants puisse être réalisée afin de renseigner les particuliers et professionnels.

LES DECHETERIES

Le périmètre du plan compte aujourd'hui 44 déchèteries plus 3 installations non réglementaires dont 2 en cours d'optimisation et régularisation.

17 installations ont fait l'objet d'un programme de travaux d'optimisation notamment en matière de sécurité et de mise en place de nouvelles filières. Une installation a aménagé une zone dédiée au réemploi qui s'ajoute à celles existantes sur la déchèterie de Millau.

Monsieur ALBESPY, rappelle qu'un des objectifs du plan est d'homogénéiser les déchèteries et principalement les conditions d'accueil.

Madame RAFFY, souhaite que le groupe de réflexion « déchèterie » intègre lors de sa prochaine rencontre la problématique des déchets des professionnels.

Monsieur LONCKE interpelle sur le recyclage des filtres auto.

Des professionnels tels que l'entreprise BRIANE sont recensés pour la collecte et le recyclage de ces déchets.

Monsieur BUGAREL souhaite connaître l'état d'avancement des points de réemploi. Deux recycleries fonctionnent aujourd'hui sur le département, deux déchèteries sont équipées de containers maritimes.

Par ailleurs, une journée technique a été organisée afin d'informer les collectivités gestionnaires en matière de collecte et de traitement des déchets des modalités de mise en place des nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur dite REP et sur les initiatives en matière de réemploi dans le département.

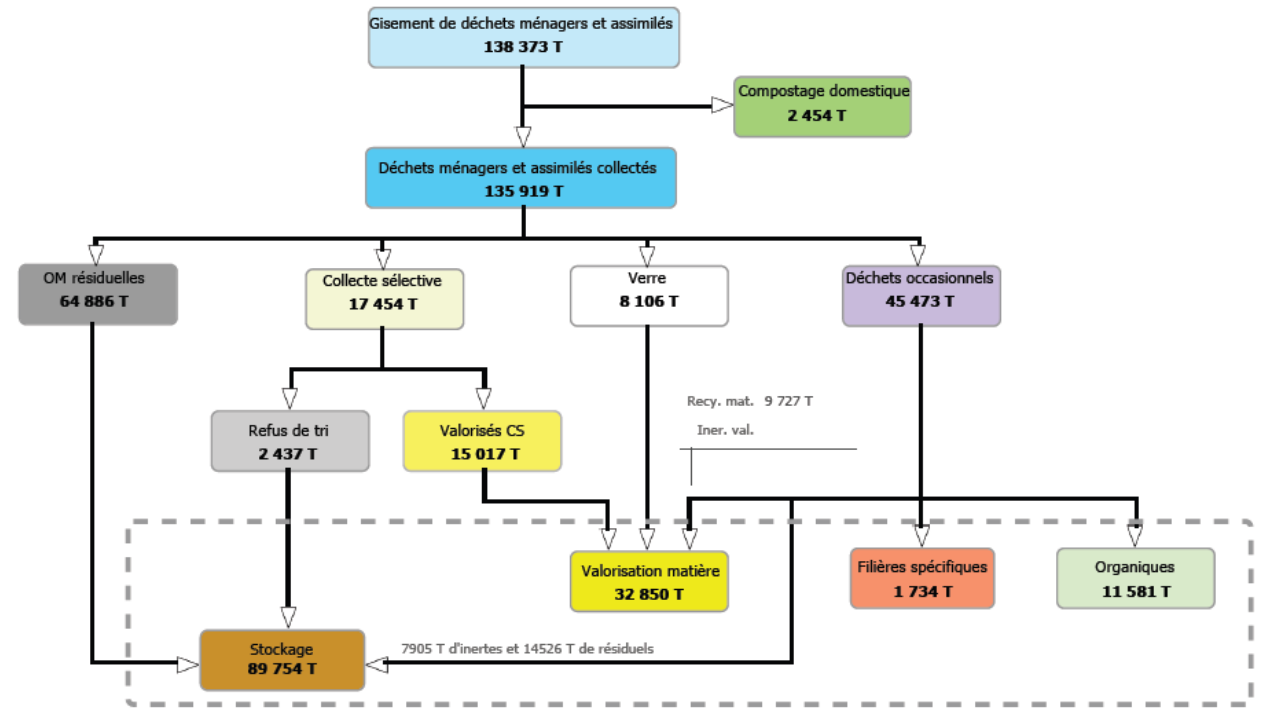
Cette journée organisée à Villefranche de Rouergue s'est déroulée en deux temps : la matinée en salle pour la présentation des nouvelles filières REP et du réemploi, l'après-midi a été réservée à la visite des sites de la recyclerie du Rouergue et de la déchèterie.

Monsieur MEZZACAZA fait savoir qu'une étude va être réalisée par le SYDOM sur la départementalisation des déchèteries.

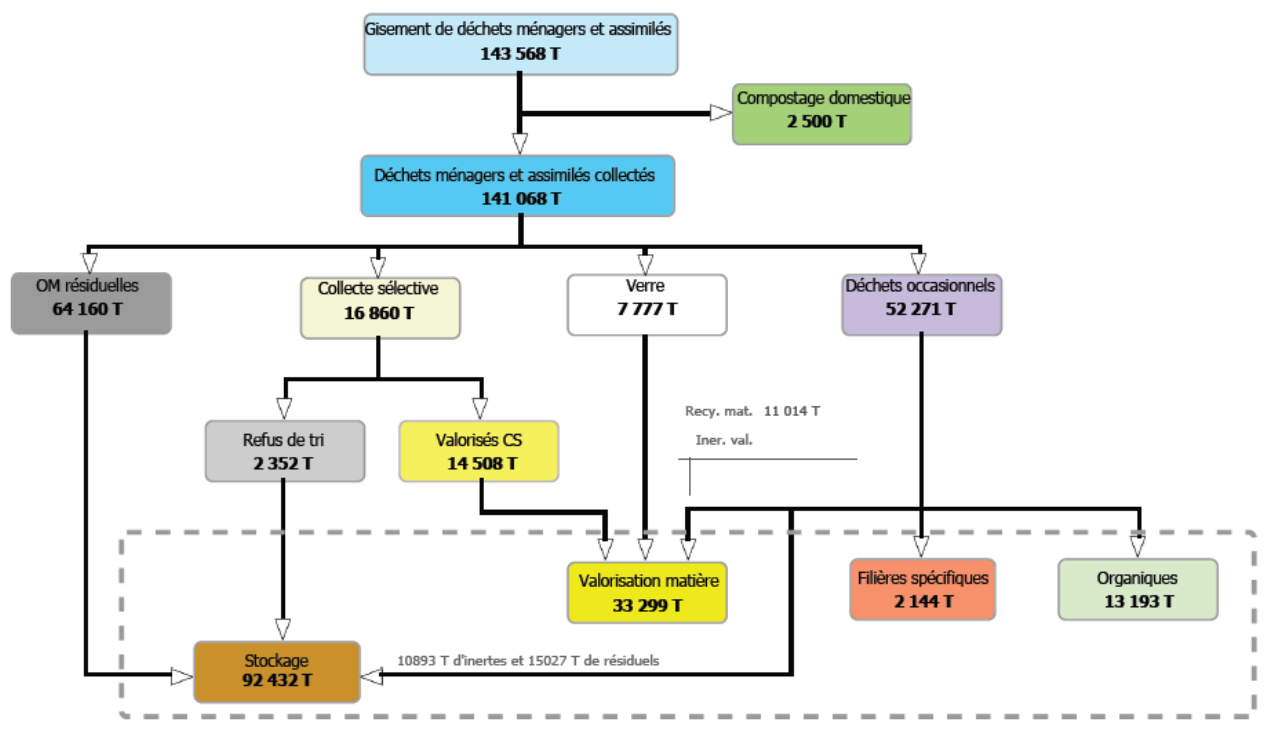
Enfin, une démarche de contractualisation avec la filière REP éco-mobilier est en cours portée par le SYDOM et regroupant l'ensemble des collectivités.

Synoptique du traitement des Déchets Ménagers et Assimilés

2010



2013



LES AUTRES DECHETS VALORISABLES

Le tonnage des *déchets verts* collecté en déchèteries est en progression par rapport en 2010. Il est de 13 193 tonnes en 2013, l'objectif 2022 étant de 19 500 tonnes.

Monsieur LONCKE s'interroge sur les actions correctrices qui pourraient être mises en place pour corriger les pratiques illégales de traitement des déchets verts (incinérateur privé, brûlage, décharge sauvage).

Madame MENAGER confirme que la réglementation interdit la pratique du brûlage des déchets verts.

Concernant la *collecte des textiles*, elle représente 804 tonnes en 2013 et est en légère progression.

Madame PY s'inquiète de l'avenir de la filière de la collecte des textiles au regard de l'actualité qui met en cause à travers plusieurs reportages les pratiques de certains organismes de collecte et qui laissent pressentir d'un éventuel scandale frauduleux.

LES DECHETS INERTES

Le département compte 15 Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) déclarées et autorisées, 10 348 tonnes ont été déclarées enfouies en 2013.

Monsieur LONCKE interpelle sur la question des déchets de chantier en citant l'exemple d'un chantier de Cransac sur lequel les déchets de déconstruction ont été enfouis et demande où en est le projet de révision du plan BTP.

Monsieur ALBESPY confirme que le Département lors de la prise de compétence du plan BTP avait programmé la révision du document et budgété l'étude.

Toutefois, considérant le projet de réforme des collectivités territoriales en cours et le transfert envisagé de la planification des déchets vers la Région, le Département n'a pas souhaité lancer la procédure de révision en sachant qu'elle peut nécessiter plusieurs années.

Madame RAFFY précise que la réglementation en matière de déchets du BTP existe d'ores et déjà et que la planification vise à définir les objectifs locaux et établir un programme d'actions pour y répondre dans le cadre réglementaire. Il existe à l'échelle départementale, un Plan et une Charte sur lesquels on peut aujourd'hui s'appuyer. Toutefois, pour faire avancer les problématiques les plus prégnantes, il est proposé à titre transitoire de faire le lien entre les 2 plans (PPGDND et PBTP) à travers les groupes de travail « optimiser les déchèteries » et le groupe « connaître et gérer les déchets des professionnels ».

LES DECHETS DE L'ASSAINISSEMENT

Le plan prévoit la mise en place d'un réseau de dépotage départemental, permettant de desservir efficacement le territoire.

Le groupe de travail « gérer les déchets de l'assainissement », créé en 2013, s'est réuni deux fois :

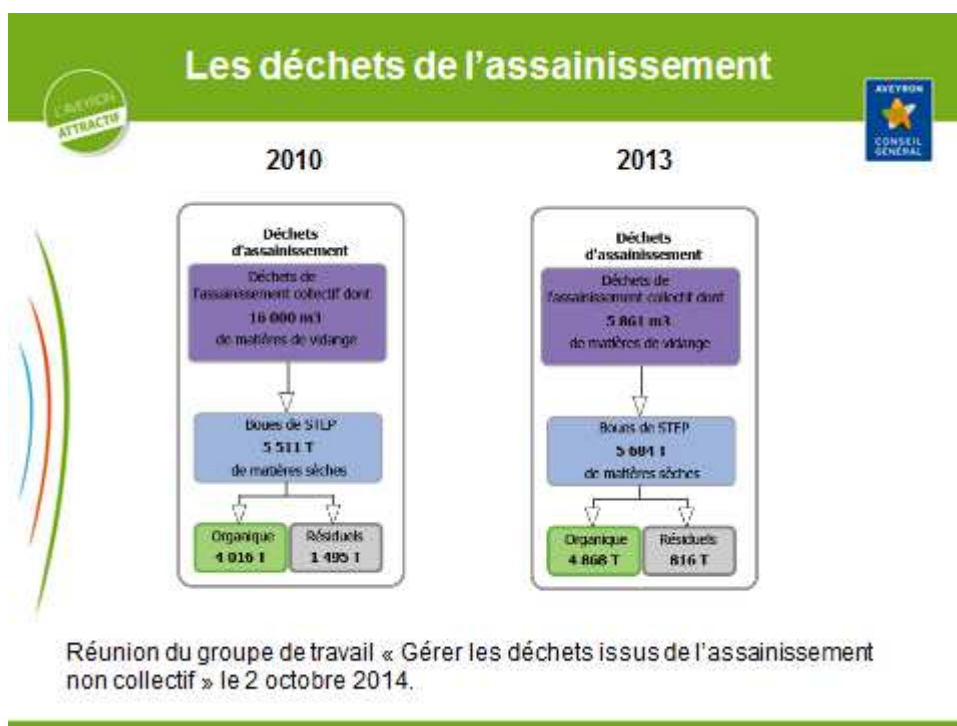
- en décembre 2013, avec pour objectif de lancer la démarche de réalisation d'un schéma départemental de collecte et de traitement des sous-produits issus de l'assainissement non collectif (matières de vidange, graisses) : identification des enjeux et des objectifs, méthodologie de travail, calendrier prévisionnel.

- en octobre 2014, l'analyse de l'état des lieux (le gisement, la collecte, les équipements de traitement) a confirmé la nécessité d'organiser la filière avec deux objectifs principaux qui sont :

- limiter l'impact environnemental de la collecte et du traitement,
- assurer un coût de traitement acceptable pour l'ensemble des aveyronnais.

Les représentants des professionnels et des collectivités qui participent à ce groupe de réflexion ont exprimé unanimement leur volonté de poursuivre la mise en place du schéma de collecte et de traitement des matières de vidange sur le département qui déboucherait sur une harmonisation des coûts et des conditions d'accueil en STEP.

Cette démarche exige des engagements réciproques de l'ensemble des acteurs qui seront traduits au travers de la rédaction d'une charte départementale, dans le courant du premier semestre 2015.



POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INSTALLATION ET LA LOCALISATION DU SITE DE TRAITEMENT

Monsieur BUGAREL interroge le SYDOM sur l'état d'avancement de la recherche du site.

Monsieur MEZZACAZA rappelle que les élus ont fait en sorte que la convention passée avec TRYFIL garantisse le traitement des déchets des aveyronnais jusqu'en 2020.

La recherche du site reste du domaine du Président et il est important qu'il puisse compter sur le soutien de l'ensemble des partenaires et notamment du Conseil Général.

Monsieur ALBESPY en tant que membre du SYDOM rappelle les soubresauts qu'ont engendrés les dernières recherches sur le Lévézou menées par une initiative privée.

La levée d'un fort mouvement d'opposition a contraint le porteur de projet à se replier et à poursuivre la réflexion sur le process de valorisation, mais hors sol.

Monsieur MEZZACAZA met en avant la volonté d'avancer de la part du SYDOM et les démarches de recherches de sites effectuées avec notamment celui de Castelnau-Pegayrols qui a avorté suite à un fort front d'opposition.

Monsieur BRALEY en sa qualité de professionnel de déchets est convaincu que le secteur des déchets est une mine d'or économique et qu'il est regrettable que la législation française en matière environnementale freine le développement de cette filière.

Il cite notamment l'opportunité de valoriser les Combustibles Solides de Récupération, il maîtrise le process mais les débouchés sont éloignés faute d'une volonté politique de reconsidérer les aspects règlementaires. Ce gisement permettrait potentiellement d'économiser 2000 tonnes/mois de pétrole.

Monsieur ALBESPY remercie l'ensemble des participants et clôt la réunion.